

Délai d'attente médian pour les services de réadaptation du Programme extra-mural

Unité : Jours

Année
financière
2023-2024

Province

Nouveau-Brunswick	13,0
-------------------	------

Zones de santé

Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	9,0
--	-----

Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	15,0
---	------

Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	11,0
--	------

Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	22,0
---	------

Zone 5 - Région de Restigouche	17,0
--------------------------------	------

Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	18,0
--	------

Zone 7 - Région de Miramichi	12,0
------------------------------	------

À propos

Cet indicateur mesure le temps écoulé depuis le moment où le Programme extra-mural reçoit la référence du nouveau patient au moment de la première intervention (visite ou événement de soins) par une ergothérapeute ou une physiothérapeute pour les services de réadaptation, en jours. 50 % des patients ont attendu ce nombre de jours ou moins, entre la réception de leur nouvelle référence et leur premier traitement.

Source

EM/ANB

Calculs

Nombre de jours pendant lesquels 50 % des patients « ont attendu moins de », entre la réception de leur nouvelle référence et leur premier traitement

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Jours	Valeur basse est souhaitable	EMANB_004

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon